



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exonération

Question écrite n° 88823

Texte de la question

M. Patrice Verchère attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget sur la déductibilité fiscale des dons à l'orphelinat mutualiste de la police nationale, Orpheopolis. En effet, la Cour des comptes dans un rapport du 22 juillet 2015 a émis une réserve sur le caractère restreint du nombre de personnes bénéficiant des actions d'Orpheopolis qui peut remettre en cause la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques ayant effectués des dons à cet organisme. Si cette recommandation de la Cour des comptes venait à être suivie, l'existence d'Orpheopolis serait menacée. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88823

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7110

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)